Procès-verbal du
Conseil communal du 28/04/2022

Sont présents :
CARPENTIER Pascal, Conseiller, Président.
CARPENTIER Thierry, Bourgmestre.
SIMON Dominique, HENRY René, GILBERT Christian, CORNET Danielle, BENOIT Julie, Echevins.

DODRIMONT Philippe, GILSON Marc, RIXHON Daniel, GAVRAY Denis, MARENNE Yves, TOUSSAINT Michaël, CORBESIER Jérôme, LEPONCE Mélanie, CLOSE Jean, SEVRIN Frédéric, DUBOIS DARCIS Corine, ANDRIEN Renaud, EVRARD Marc, DOHET Alain, Conseillers(ères) communaux.

HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire.

Sont excusés : M. Vincent MOYSE, Conseiller communal, et Mme Laurence CULOT, Présidente du CPAS et Conseillère communale.

M. Frédéric SEVRIN entre en cours de séance.
M. Philippe DODRIMONTs'absente en cours de séance.

La séance est ouverte à 20h00

Séance publique

Communications du Collège communal :

M. Christian GILBERT, informe l'assemblée qu'une pêche électrique réalisée par l'ULiège a eu lieu dans le ruisseau de Harzé, un rapport sera établi faisant état de la population qui s'y trouve et sera communiqué à celui qui le souhaite.

M. Dominique SIMON fait le point sur l'état d'avancement des différents chantiers à savoir :

- le Chemin de Messe et Niaster sont terminés, il reste l'enduisage ;
- le centre d'Aywaille c'est-à-dire la rue sur les Cours, le Chemin de l'Abbaye et le parking Saint-Pierre sont pratiquement terminés, en attente du mobilier urbain ;
- le chantier de la SWDE Avenue Louis Libert est en cours, pas de gros problèmes de mobilité à déplorer. Le Collège a donné son autorisation pour que l'entreprise qui doit effectuer 2 traversées de chausssée à hauteur de Banal Bois et de Dieupart puisse réaliser ce travail de nuit afin de ne pas impacter la mobilité. Les riverains seront prévenus ;
- les travaux au Gibet de Harzé vont démarrer fin de la semaine 18 et dans la foulée suivra Martinrive. La réfection du Pont de Martinrive est reportée à l'année prochaine ;
- Place Thiry, réunion de coordination prévue le 10 mai prochain, ce chantier est très complexe puisque pas moins de 7 entités différentes vont y travailler.

M. le Bourgmestre informe le Conseil :

- que la délibération du 16/03/2022 par laquelle le Conseil communal a décidé de modifier le cadre du personnel communal a été approuvée par arrêté de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux, Christophe COLLIGNON, en date du 21/04/22 ;
- que 33 personnes de nationalité ukrainienne dont 1/3 d'enfants ont été accueillies dans des familles aqualiennes.

Mme Julie BENOIT informe le Conseil que le Trail Center de l'Amblève a été officiellement inauguré le 16/04/2022.

01 - Procès-verbal de la séance du 16 mars 2022 - Approbation

Le Conseil communal ***approuve à l'unanimité*** la séance du 16 mars 2022.

02 - Caisse communale - Situation au 31 décembre 2021 - Prise d'acte

Le Conseil communal ***prend acte*** de la situation de la caisse communale au 31 décembre 2021.

03 - Mandataires - Rapport annuel de rémunération - 2021 - Adoption

Le Conseil communal,
Vu l'article L6421-1 § 1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil communal établit un rapport de rémunération écrit conformément au modèle fixé par le Gouvernement, reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires ;
Vu l'arrêté ministériel du 14/06/2018 fixant le modèle de rapport ;
Attendu que le Conseil communal est appelé à adopter le rapport de rémunération reproduit ci-après ;

DECIDE, à l'unanimité :
***Article 1** : D'adopter le rapport de rémunération 2021 tel que repris en annexe.*
***Article 2** : De charger le Président du Conseil communal de transmettre copie au Gouvernement wallon dans les meilleurs délais.*

Rapport de rémunération Commune

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	*0207338686*
Type d'institution	*Commune*
Nom de l'institution	*Commune d'Aywaille*
Période de reporting	*2021*

	Nombre de réunions
Conseil communal	*11*
Collège communal	*56*
Commission n° 2	*1*
Commission n° 4	*1*
Commission n° 5	*3*
Commission n° 6	*1*
Commission n° 8	*1*
CCATM	*10*

Membres du Conseil

Fonction	***Nom et Prénom***	***Rémunération annuelle brute***	***Détail de la rémunération et des avantages***	***Justification de la rémunération si autre qu'un jeton***	***Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle***	***Pourcentage de participation aux réunions***
Conseiller	*Andrien Renaud*	*964,50 €*	*Jetons*		*ALE - Aqualia Service*	
Echevine	*Benoit Julie*	*40.146,07 €*	*Rémunération*	*Art1123-15 CDLD*		
Président du Conseil	*Carpentier Pascal*	*2.540,20 €*	*Jetons*		*CCATM -125 €*	*100 %*
Bourgmestre	*Carpentier Thierry*	*71.071,55 €*	*Rémunération*	*Art1123-15 CDLD*		
Conseiller	*Close Jean*	*1.013,92 €*	*Jetons*			
Conseiller	*Corbesier Jérôme*	*1.562,68 €*	*Jetons*		*Conseil de police SECOVA ALE - Aqualia Service Asbl*	
Echevine	*Cornet Danielle*	*42.802,91 €*	*Rémunération*	*Art1123-15 CDLD*		
Conseillère	*Culot Laurence*	*1.685,39 €*	*Jetons*	*Art1123-15 CDLD*	*Ourthe Amblève LogementScrl*	

Conseiller	*Dodrimont Philippe*	*1.302,47 €*	*Jetons*	*/*		
Conseillère	*Dubois-Darcis Corine*	*1.188,32 €*	*Jetons*			
Conseiller	*Evard Marc*	*1.141,14 €*	*Jetons*			
Conseiller	*Gavray Denis*	*1.253,05 €*	*Jetons*		*Conseil de police SECOVA*	
Echevin	*Gilbert Christian*	*42.802,91 €*	*Rémunération*	*Art1123-15 CDLD*		
Conseiller	*Gilson Marc*	*1.255,29 €*	*Jetons*		*CCATM - 75 €*	*66%*
Echevin	*Henry René*	*42.802,91 €*	*Rémunération*	*Art1123-15 CDLD*		
Conseillère	*Leponce Mélanie*	*1.319,07 €*	*Jetons*			
Conseiller	*Marenne Yves*	*1.013,92 €*	*Jetons*			
Conseiller	*Moyse Vincent*	*1.320,02 €*	*Jetons*		*Conseil de Police SECOVA*	
Conseiller	*Rixhon Daniel*	*853,88 €*	*Jetons*			
Conseiller	*Sevrin Frédéric*	*1.321,31 €*	*Jetons*		*CCATM - 112,50 €*	*90%*
Echevin	*Simon Dominique*	*42.802,91 €*	*Rémunération*	*Art1123-15 CDLD*		
Conseiller	*Toussaint Michaël*	*1.190,56 €*	*Jetons*		*AGISCA Asbl*	
Conseillère	*Wislez Daphné*	*852,59 €*	*Jetons*			
Total général		***304.207,57 €***			***312,50 €***	

04 - Rapport annuel faisant état des remboursements de frais consentis aux mandataires - Exercice 2021

Le Conseil communal,
Vu le décret du 29/03/2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 31/05/2018 (MB 18/06/2018) pris en exécution du des articles L1123-15, L2212-45, L6411-1, L6421-1 et L6451-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu le rapport établit par la Directrice générale le 15/06/2021 constatant qu'il n'y eu aucun remboursement de frais admissibles pour l'année 2021 ;

DECIDE, à l'unanimité :
Article 1 : Qu'il ne sera octroyé aucun remboursement de frais pour l'exercice 2021.

05 - Voirie communale - Versement dans le domaine public

Concerne : Versement dans le domaine public de la ***parcelle communale*** cadastrée division 4, section B, n° 47/02D3 de 66 m² suite à la ***cession de cette emprise par M. et Mme BOURGUIGNON-RUCHENNE***.

Le Conseil communal,
Vu le décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu sa délibération du 10/06/2021 décidant :

- *L'élargissement de la voirie, tel que figuré sur tracé jaune au plan de mesurage du Géomètre-Expert, LETESSON Nicolas du 02/02/2021, d'une superficie de 66 m² et ce dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par **M. et Mme BOURGUIGNON-RUCHENNE** pour la construction d'une habitation sur la parcelle cadastrée division 4, section B, n° 47/02C3, sise Ernonheid-Village ;*

Vu que l'acte de cession d'une partie de la parcelle cadastrée division 4, section B, 47/02C3 a été signé en l'Etude de Maître Jérôme LENELLE le 05/10/2021 ;
Vu qu'au Cadastre, cette parcelle est actuellement cadastrée division 4, section B, n° 47/02D3 P0000 ;
Sur proposition du Collège communal ;

ARRETE, à l'unanimité :
Article 1 : Le versement dans le domaine public de la parcelle communale cadastrée division 4 section B n° 47/02D3 P0000.
Article 2 : La présente décision sera transmise au SPF Finances en vue de sa transcription.

06 - Vente avec charges d'une partie de l'immeuble communal anciennement dénommé "Hôtel de la Grotte", rue de Louveigné à 4920 Sougné-Remouchamps - Approbation avenant (travaux relevant de la copropriété)

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-4 relatif aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 15/06/2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 25 et l'article 26 § 1, 2°, a ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 15/07/2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 37 ;
*Vu la décision du Collège communal du 31/05/2016 relative à l'attribution du marché **"Vente avec charges d'une partie de l'immeuble communal anciennement dénommé "Hôtel de la Grotte", rue de Louveigné à 4920 Sougné-Remouchamps"** à **Association momentanée SA CHENE et Financière MÉHAIGNE**, rue Noirivaux 23, et rue de Louveigné 5 à 4870 4920 Trooz-Sougné-Remouchamps, pour le montant d'offre contrôlé de 100.000,- € TVAC ;*
Vu l'acte de vente du bien susvisé et l'acte de base intervenus le 30/05/2017 ;
Attendu que sur base dudit acte de base, le pourcentage d'intervention de la Commune d'Aywaille dans des travaux inhérents à la copropriété est de 60% ;
Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges n° 2015-247 ;

*Vu la décision du Collège communal du 15/02/2018 approuvant **l'avenant 1 (remplacement des linteaux)** pour un montant en plus de 4.326,91 € HTVA ou 5.235,56 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Collège communal du 22/02/2018 approuvant **l'avenant 2 (remplacement poutrelles support de la coursive)** pour un montant en plus de 3.464,60 € HTVA ou 4.192,17 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 19/04/2018 approuvant **l'avenant 3 (décompte fondations)** pour un montant en plus de 11.115,13 € HTVA ou 13.449,31 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 04/07/2018 approuvant **l'avenant 4 ter (réalisation d'un nouveau solin)** pour un montant en plus de 3.355,37 € HTVA ou 4.060,- € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 04/07/2018 approuvant **l'avenant 10 ter (modification châssis du rez)** pour un montant en plus de 6.577,45 € HTVA ou 7.958,71 € 21% TVAC ;*

*Vu la décision du Conseil communal du 04/07/2018 approuvant **l'avenant 11 (soubassement en façade à rue)** pour un montant en plus de 1.774,19 € HTVA ou 2.146,77 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 04/07/2018 approuvant **l'avenant 16 (paliers sorties de secours côté grotte et façade avant)** pour un montant en plus de 9.686,21 € HTVA ou 11.720,31 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 06/11/2018 approuvant **l'avenant 12 (démolition voûte en brique dans le WC handicapé)** pour un montant en plus de 454,16 € HTVA ou 549,53 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 1 jour calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 06/11/2018 approuvant **l'avenant 13 (décapage de la face intérieure des murs extérieurs de l'ancien hôtel de la grotte)** pour un montant en plus de 1.127,10 € HTVA ou 1.363,79 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 2 jours de calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 06/11/2018 approuvant **l'avenant 14 (contre-cloison sur les murs existants de l'hôtel)** pour un montant en plus de 7.452,22 € HTVA ou 9.017,19 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 10 jours de calendrier ;*

*Vu la décision du Conseil communal du 06/11/2018 approuvant **l'avenant 15 (démolition du mur au-dessus de la voûte en brique de la coursive)** pour un montant en plus de 906,66 € HTVA ou 1.097,06 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 22/01/2019 approuvant **l'avenant 19 bis (modification du réseau des décharges de l'étage)** pour un montant en plus de 793,98 € HTVA ou 960,72 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 22/01/2019 approuvant **l'avenant 20 (réalisation d'un bac collecteur des évacuations de l'auvent)** pour un montant en plus de 2.317,63 € HTVA ou 2.804,33 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 19/02/2019 approuvant **l'avenant 17 bis (décompte électricité)** pour un montant en plus de 15.771,95 € HTVA ou 19.084,06 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 10 jours de calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 19/02/2019 approuvant **l'avenant 21 (électricité sociaux)** pour un montant en plus de 2.152,87 € HTVA ou 2.604,97 € 21% TVAC ;*

*Vu la décision du Conseil communal du 03/07/2019 approuvant **l'avenant 22 (fourniture d'un volet électrique à l'entrée du couloir commun)** pour un montant en plus de 2.284,15 € HTVA ou 2.763,82 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 5 jours de calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 03/07/2019 approuvant **l'avenant 23 (adaptation de l'auvent de la verrière)** pour un montant en plus de 2.819,15 € HTVA ou 3.411,17 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 03/07/2019 approuvant **l'avenant 24 (remise en peinture de la marquise et balcon en fer forgé)** pour un montant en plus de 1.702,23 € HTVA ou 2.059,70 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 8 jours de calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 03/07/2019 approuvant **l'avenant 25 (remplacement des vitrages cassés de la marquise)** pour un montant en plus de 2.014,37 € HTVA ou 2.437,39 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 10 jours de calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 20/08/2019 approuvant **l'avenant 26 (révision de l'étanchéité périphérique de la terrasse de l'entrée des grottes)** pour un montant en plus de 6.035,20 € HTVA ou 7.302,59 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 10 jours de calendrier ;*

*Vu la décision du Conseil communal du 19/12/2019 approuvant **l'avenant 27 (volets intérieurs)** pour un montant en plus de 3.411,62 € HTVA ou 4.128,06 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 04/11/2020 approuvant **l'avenant 28 bis (garde-corps cage d'escalier partie commune)** pour un montant en plus de 3.783,78 € HTVA ou 4.578,37 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 10 jours de calendrier ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 04/11/2020 approuvant **l'avenant 30 (portes intérieures)** pour un montant en plus de 749,19 € HTVA ou 906,52 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 25/02/2021 approuvant **l'avenant 31 (dalles de faux-plafonds)** pour un montant en plus de 5.383,07 € HTVA ou 6.513,51 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Conseil communal du 05/05/2021 approuvant **l'avenant 29 bis (dégagement poutrelle support dalle + réfaction étanchéité)** pour un montant en plus de 3.278,59 € HTVA ou 3.967,09 € 21% TVAC;*

*Vu la décision du Collège communal du 05/05/2021 approuvant **l'avenant (étanchéité esplanade - dégagement et révision étanchéité palier)** pour un montant en plus de 2.599,11 € HTVA ou 3.144,92 € 21% TVAC ;*
*Vu la décision du Collège communal du 23/09/2021 approuvant **l'avenant 3 bis (étanchéité et maçonnerie en blocs de béton cellulaire)** pour un montant en plus de 7.177,57 € HTVA ou 8.684,86 € 21% TVAC et la prolongation du délai de 13 jours de calendrier ;*

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors des travaux à charge de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du marché, de réaliser des travaux dans les parties des lcoaux en copropriété ; que la part communale sur ces travaux est de 60% et s'élève à la somme de 1.516,58 € HTVA ou 1.835,06 € 21% TVAC ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 12430/724-60 (n° de projet 20180087) ;
Vu l'avis favorable du directeur financier du 13/04/2022 ;

DECIDE, par 12 voix pour, 6 contre (J. Close, Y. Marenne, M. Gilson, D. Rixhon, M. Evrard et M. Leponce) et 2 abstentions (A. Dohet et C. Dubois-Darcis) :
***Article 1** : D'approuver l'avenant (travaux relevant de la copropriété) du marché "Vente avec charges d'une partie de l'immeuble communal anciennement dénommé "Hôtel de la Grotte", rue de Louveigné à 4920 Sougné-Remouchamps" pour le montant total en plus de 1.516,58 € HTVA ou 1.835,06 € 21% TVAC.*
***Article 2** : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 12430/724-60 (n° de projet 20180087).*

M. Frédéric SEVRIN entre en séance.

07 - Location du droit de chasse sur le lot 16 (Heid Guyot) - Demande de dérogation au cahier spécial des charges

M. Louis LHONNEUX, locataire du droit de chasse sur le lot 16, sollicite une dérogation au cahier spécial des charges qui interdit de chasser le dimanche et jour fériés (article 12).

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu la résolution du Conseil communal du 30/03/2021 décidant d'approuver le cahier général des charges et le cahier spécial des chagres n° 2021/3033/3493-01 commun aux communes d'Aywaille et de Sprimont et aux Fabriques d'église d'Awan, de Dieupart et de Sougné-Remouchamps, pour la location du droit de Chasse en Forêt communale transmis par le Service Public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement d'Aywaille ;
Vu la décision du Collège communal du 20/05/2021 attribuant la location du droit de chasse en forêt publique sur le lot 16 - Heid Guyot, à Louis LHONNEUX, Route de Balmoral 13B à 4845 Sart-Jalhay, pour le loyer annuel indexable de 2.499,- € ;
Vu l'article 12 du cahier spécial des charges relatif à l'interdiction de l'exercice de la chasse les dimanches et jours fériés pour tous les lots ;

Considérant que le même article précise que « Toutefois, pour des raisons cynégétiques, si un locataire est désireux de pouvoir pratiquer l'affut les dimanches et jours fériés sur son lot, il en fera la demande motivée au bailleur qui pourra accepter, refuser ou fixer des conditions, le chef de cantonnement entendu. » ;
Vu la demande de M. Louis LHONNEUX du 07/03/2022 sollicitant une demande de dérogation au cahier spécial des charges qui interdit de chasser le dimanche et jour fériés (article 12) motivé par le fait que :

- *La chasse sur le lot 16 est particulièrement difficile et dangereuse compte tenu de la présence de nombreuses habitations et des routes qui jouxtent les bois ;*
- *Du côté de Paradis, il existe une exploitation maraichère qui est en activité et qui accueille chaque jeudi et samedi de nombreux acheteurs ;*
- *Compte tenu les activités professionnelles des titulaires de la chasse, il n'est pas possible d'organiser une battue en semaine ;*
- *Tenant compte qu'il est impératif que la circulation soit interdite entre le n° 22 et le carrefour entre le Chemin de Bierlimany et la route venant de la RN 30 (voir votre Arrêté du 26//10/21 réf. OP 291/2021) ;*

Attendu que lors de sa séance du 24/03/2022, le Collège communal a émis un avis préalable favorable sur une dérogation portant uniquement sur la chasse à l'affût et a sollicité l'avis de la Cheffe de Cantonnement d'Aywaille ;
Vu l'avis de la Cheffe de Cantonnement d'Aywaille émis le 08/04/2022 repris ci-après:

"Concernant la chasse de la Heid Guyot :
La densité de gibier sur ce territoire de chasse n'est pas excédentaire. il n'y a donc pas de stress au niveau de la réalisation d'un plan de tir en cervidés. Aucun constat de tir en cervidés n'a d'ailleurs jamais été rédigé lors du bail précédent pour ce territoire. Il en est de même pour les chevreuils.
Il faut toutefois savoir que chaque année, les sangliers retournent fortement les prairies situées entre le territoire précité et le village de Paradis.
Lors d'une visite de terrain de M. HAID avec M. LHONNEUX , ils ont convenu des emplacements pour installer des miradors afin de protéger les plaines.

Concernant la chasse le dimanche :
Si elle ne se pratique comme vous le demandez qu'à l'affut, il n'y aura donc pas de fermeture des chemins communaux.
La pratique de l'affût aux sangliers (et éventuellement au chevreuil) le matin et le soir pourra ainsi être réalisée à partir des miradors installés pour protéger les plaines sans perturber les autres utilisateurs de la forêt.
Nous déconseillons par contre l'affût le dimanche à l'intérieur du bois car il y a, au pied du territoire, un chemin balisé Grande Randonnée.
En conclusion, le cantonnement d'Aywaille remet un avis favorable à la demande de M. LHONNEUX de pouvoir chasser le dimanche, conditionné par la commune de n'exercer ce droit de chasse qu'à l'affut avec comme condition complémentaire du cantonnement :

- *de ne pas faire de demande de fermeture pour chemin les dimanches*
- *de n'utiliser les dimanches que les miradors installés pour protéger les plaines"*

Sur proposition du Collège communal;

DECIDE, par 17 voix pour et 4 contre (J. Close, Y. Marenne, A. Dohet et C. Dubois-Darcis) :
Article 1 : D'autoriser M. Louis LHONNEUX à chasser le dimanche uniquement à l'affût avec comme condition complémentaire du cantonnement :

- ***de ne pas faire de demande de fermeture pour chemin les dimanches ;***
- ***de n'utiliser les dimanches que les miradors installés pour protéger les plaines.***

Article 2 : La présente résolution sera transmise à la Cheffe de cantonnement.

08 - Enseignement fondamental - Appel à candidatures au poste de direction - Ecole communale de Nonceveux

Concerne : Lancement d'un appel à candidatures au poste de direction de l'école communale de Nonceveux.

Le Conseil communal,
Vu le décret du 02/02/2007 fixant le statut des directeurs ;
Vu la circulaire 8198 portant sur le statut des directeurs dans l'enseignement libre et officiel subventionné ;
Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la Directrice de l'école communale de Nonceveux, absente depuis le 11/10/2021 ;
*Attendu que l'absence de longue durée pourrait déboucher sur une vacance d'emploi et que, de ce fait, il y a lieu de procéder à **un appel à candidatures mixte** ;*
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :
***Article 1** : De lancer un appel à candidatures mixte visant à pourvoir au remplacement de la Directrice de l'école communale de Nonceveux, absente depuis le 11/10/2021.*
***Article 2** : D'arrêter le profil de fonction des directeurs tel qu'annexé à la présente délibération et répondant aux prescrits de l'arrêté du 24/04/2019 portant sur le statut des directeurs d'école.*

Article 3 *: De confier la définition des modalités pratiques de l'appel à candidatures à la Commission paritaire locale lorsqu'elle se réunira le 13/06/2022.*
Article 4 *: De lancer un appel à candidatures interne (dans les 5 écoles communales d'Aywaille).*
Article 5 *: De constituer une Commission de sélection comprenant les membres suivants :*
- *M. Thierry CARPENTIER, Bourgmestre ;*
- *Mme Natalie HENROTTIN, Directrice générale ;*
- *Mme Danielle CORNET, Échevine de l'enseignement ;*
- *M. René HENRY, Expert pédagogique ;*
- *Mme Sophie CUVELIER, Employée au service enseignement de la commune de Sprimont.*

09 - Enseignement fondamental - Déclaration d'emplois vacants pour l'année scolaire 2022-2023 en vue de la nomination définitive

Le Conseil communal,
Vu la loi sur l'obligation scolaire du 29/06/1983 ;
Vu le décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié ;
Vu le décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et organisant les structures propres à les atteindre ;
Vu le décret du 13/07/1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la règlementation de l'enseignement ;
vu le décret du 07/02/2019 visant l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maitrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Vu le décret du 03/05/2019 portant les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et mettant en place le tronc commun ;
Vu l'arrêté royal du 02/08/1984 portant rationalisation et programmation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire ;
Vu le courrier du 17/03/2022 de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à l'encadrement scolaire de l'ensemble des écoles fondamentales du Pouvoir organisateur de la commune d'Aywaille ;
Considérant que plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs ;

DECIDE, à l'unanimité :
Article 1 *: De déclarer vacants pour l'année scolaire 2022-2023 les emplois repris ci-dessous :*
- *13 périodes d'instituteur(trice) maternel(le) ;*
- *5 périodes de maitre(sse) de psychomotricité ;*
- *12 périodes d'instituteur(trice) en immersion linguistique néerlandaise ;*
- *1 période de maître(sse) de religion islamique.*

M. Philippe DODRIMONT quitte la séance.

10 - Marché hebdomadaire parking Marcellis - Mesure de stationnement

Concerne : Mesure de stationnement nécessaire à l'organisation du marché hebdomadaire sur le parking Marcellis à Aywaille.

Le Conseil communal,
Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16/03/1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;
Vu le décret du 19/12/2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en communs ;
Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 14/03/2019 portant à exécution du décret du 19/12/2007 ;
Vu la circulaire ministérielle du 10/04/2019 relative aux règlements complémentaires de la circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;
Vu la nécessité de prendre une mesure de stationnement pour l'organisation du marché hebdomadaire communal sur le parking Marcellis à Aywaille ;
Considérant le caractère périodique de la mesure nécessaire à l'organisation du marché hebdomadaire ;
Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :
Article 1 *: Parking Marcellis, création d'une zone de stationnement, excepté le samedi de 05h00 à 15h00 (marché hebdomadaire).*
La mesure est matérialisée par les signaux à validité zonale portant la reproduction du E9a complété par la mention « excepté le samedi de 05h00 à 15h00 (marché hebdomadaire) ».
Article 2 *: Les dispositions reprises à l'article 1 sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général de la circulation routière.*
Article 3 *: Le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16/03/1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière.*
Article 4 *: Le présent règlement est soumis à l'Agent d'approbation compétent de la Région wallonne.*

11 - Convention d'adhésion à l'Asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles de 2022 à 2024

Le Conseil communal,
Etant donné que la Commune d'Aywaille est affiliée au ***Panathlon*** *depuis 2015 ;*
Vu la nouvelle proposition de convention d'adhésion de l'Asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles pour les années 2022, 2023 et 2024 par laquelle notre commune marquerait la continuité de son soutien moral au Panathlon et continuerait à être "Ambassadrice du Fair-play" ;
Etant attendu que cette adhésion donne droit à :

- *1 voix lors du vote de l'AG annuelle ;*
- *aux informations concernant les activités de l'association et du réseau Panathlon ;*
- *la diffusion des informations communales au sein de ce réseau ;*
- *l'ensemble des opérations/outils créés par le Panathlon ;*
- *une présentation du Panathlon lors des évènements (cérémonie de remise de prix, célébrations, par ex.) ;*

Etant donné que la commune poursuivrait ainsi son intégration au réseau de membres dynamisé par l'activation, par chacune des entités, d'outils, d'opérations et de communications visant à la promotion et à la diffusion des valeurs du Sport Fair-Play ;
Vu l'accord du Collège du 31/03/2022 pour renouveler l'adhésion à l'Asbl Panathlon ;
Vu le montant de la cotisation s'élevant à 421 € par an pour l'année 2022, de cette même cotisation indexée pour 2023 et 2024 ;

DECIDE, à l'unanimité :
De poursuivre le soutien aux valeurs du Fair-Play en :

- *marquant accord sur la convention d'adhésion à l'Asbl Panathlon ;*
- *prenant en charge le montant de la cotisation s'élevant à 421 € par an pour 2022 et de prévoir cette somme indexée pour 2023 et 2024, somme à prélever sur les crédits réservés à la cotisation Asbl Panathlon Wallonie Bruxelles pour les années 2022, 2023 et 2024 suivant l'article budgétaire 764/33201.*

M. Philippe DODRIMONT rentre en séance.

12 - Plan HP - Etat des lieux, rapport d'activités 2021 et programme de travail 2022 - Prise d'acte

Le Conseil communal,
Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques actualisé adopté par le Gouvernement wallon ;
Vu la convention de partenariat 2022-2025 entre la Commune et la Région, portant sur la mise en œuvre locale du plan HP actualisé phases 1 et 2, approuvée par le Conseil communal le 10/02/2022 ;
Vu l'état des lieux et le rapport d'activités 2021 et le programme de travail 2022 ci-annexé ;
Vu l'approbation par le Collège communal du 24/03/2022 du programme de travail 2022 ;
Vu l'approbation par le Collège communal du 14/04/2022 de l'état des lieux et du rapport d'activités 2021 validés par le comité d'accompagnement local du plan HP le 07/04/2022 ;

PREND ACTE :
De l'état des lieux et du rapport d'activités 2021 du Plan HP et du programme de travail 2022.

13 - Asbl Centre Sportif Local Intégré A.G.I.S.C.A. - Compte 2021 - Prise d'acte

Le Conseil communal,
Vu la présentation du compte 2021 de l'Asbl Centre Sportif Local Intégré A.G.I.S.C.A., soit les documents relatifs au bilan et au compte de résultats ainsi que le rapport de l'expert comptable de l'A.G.I.S.C.A. ;
Vu l'approbation, à l'unanimité, du compte 2021 par l'Assemblée générale de l'A.G.I.S.C.A. réunie en date du 23/03/2022 ;

PREND ACTE :
Du compte 2021 de l'Asbl Centre Sportif Local Intégré A.G.I.S.C.A. qui se solde par un bénéfice de 133.859,57 €.

14 - Construction de 2 terrains de padel et aménagements divers au Royal Tennis Club d'Aywaille - Approbation des conditions et du mode de passation du marché

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés

publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;
Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu la décision du Collège communal du 05/07/2018 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché ***"Construction de 2 terrains de padel et aménagements divers au Royal Tennis Club d'Aywaille"*** *à* ***Bureau d'Architecture Marc ZWEBER****, rue Chaussée 24 à 4342 Awans ;*
Considérant le cahier des charges n° 2020-261 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Bureau d'Architecture Marc ZWEBER, rue Chaussée 24 à 4342 Awans ;
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.184.583,09 € HTVA ou 1.433.345,53 € 21% TVAC;

Vu sa résolution du 10/06/2021 décidant d'approuver le dossier ***"Construction de 2 terrains de padel et aménagements divers au Royal Tennis Club d'Aywaille"*** *et de solliciter une subvention auprès du SPW Mobilité Infrastructures ;*
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;
Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Direction des Bâtiments subsidiés et des Infrastructures sportives DGO1.78, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur, et que le montant provisoirement promis s'élève à 575.600,- € (courrier du Ministre du 29/03/2022) ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 76425/724-60 (n° de projet 20220062);
Vu l'avis de légalité favorable du Directeur financier du 13/04/2022 ;

DECIDE, par 20 voix pour et 1 contre (J. Close) :
Article 1 *: D'approuver le cahier des charges n° 2020-261 et le montant estimé du marché* ***"Construction de deux terrains de padel et aménagements divers au Royal Tennis Club d'Aywaille"****, établis par l'auteur de projet,* ***Bureau d'Architecture Marc ZWEBER****, rue Chaussée 24 à 4342 Awans. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.184.583,09 € HTVA ou 1.433.345,53 € 21% TVAC.*
Article 2 *: De passer le marché par la procédure ouverte.*
Article 3 *: De transmettre le dossier "projet" au SPW Mobilité Infrastructures en vue de l'obtention de la promesse ferme de subside.*
Article 4 *: D'approuver l'avis de marché.*
Article 5 *: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 76425/724-60 (n° de projet 20220062).*

15 - PIC 2019-2021 - Réfection de voirie à Henumont - Approbation des conditions et du mode de passation du marché

Le Conseil communal a, le 10 juin 2021, approuvé les conditions et le mode de passation du marché.
Le SPW Mobilité et Infrastructures a remis un avis défavorable sur le dossier et a sollicité des modifications nécessitant une nouvelle approbation du Conseil communal.
Le Directeur financier a remis un avis favorable.

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41 § 1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,- €) ;
Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu la décision du Collège communal du 11/02/2021 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché ***"PIC 2019-2021 - Réfection de voirie à Henumont" à Sprl J. WERNER****, Route de l'Amblève 71 à 4987 Stoumont ;*
Vu sa résolution du 10/06/2021 approuvant les conditions et le mode de passation du marché ;
Considérant que le SPW Mobilité et Infrastructures a remis un avis défavorable sur le dossier et a sollicité des modifications nécessitant une nouvelle approbation du Conseil communal ;
Considérant le cahier des charges n° 2021-425 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Sprl J. WERNER, Route de l'Amblève 71 à 4987 Stoumont ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 248.770,- € HTVA ou 301.011,70 € 21% TVAC ;
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421115/731-60 (n° de projet 20220054) ;
Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire ;
Vu l'avis de légalité favorable du Directeur financier du 13/04/2022 ;

DECIDE, à l'unanimité :
***Article 1** : D'approuver le cahier des charges n° 2021-425 et le montant estimé du marché **"PIC 2019-2021 - Réfection de voirie à Henumont"**, établis par l'auteur de projet, **Sprl J. WERNER**, Route de l'Amblève 71 à 4987 Stoumont. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 248.770,- € HTVA ou 301.011,70 € 21% TVAC.*
***Article 2** : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.*
***Article 3** : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.*
***Article 4** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421115/731-60 (n° de projet 20220054).*
***Article 5** : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.*

16 - Inondations - Réfection du mur de soutènement sur le chemin d'accès de la Chapelle Sainte-Anne - Approbation des conditions du marché

Suite aux dégâts occasionnés par les inondations de juillet 2021 au mur de soutènement situé sur le chemin d'accès à la Chapelle Sainte-Anne des Pouhons à Harzé, il convient de lancer une procédure de marché public en vue de sa réfection.

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,- €) ;
Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

*Considérant que le Service Secrétariat a établi une description technique n° 2022-046 pour le marché **"Réfection du mur de soutènement situé sur le chemin d'accès de la Chapelle Sainte-Anne"** ;*
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 24.793,39 € HTVA ou 30.000,- € 21% TVAC ;
Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421144/721-60 (n° de projet 20220073) ;
Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 21/03/2022 au Directeur financier et que ce dernier a rendu un avis (dé)favorable ;

DECIDE, par 18 voix pour et 3 abstentions (Y. Marenne, A. Dohet et C. Dubois-Darcis) :
***Article 1** : D'approuver la description technique n° 2022-046 et le montant estimé du marché **"Réfection du mur de soutènement situé sur le chemin d'accès de la Chapelle Sainte-Anne"**, établis par le Service Secrétariat. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 € HTVA ou 30.000,- € 21% TVAC.*
***Article 2** : De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).*
***Article 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421144/721-60 (n° de projet 20220073).*

17 - Ordonnances de police - Prise d'acte

Le Conseil communal ***prend acte*** des ordonnances de police prises par le Bourgmestre pour différentes manifestations et travaux se déroulant sur le territoire de la commune.

Le Conseil communal,
***Prend acte** des ordonnances de police suivantes :*
- *Le 02/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par la société **JACOBS SA**, rue en Bois 50 à 4460 Bierset, représentée par M. Cyril GERMEAU Gestionnaire de chantier, cyril.germeau@sa-jacobs.be, 0477/260.607, portant sur des mesures de circulation et de stationnement pour des travaux de raccordement d'une armoire HT rues Ladry et Redoute à 4920 Sougné-Remouchamps, suivant plan joint, du 07/03/2022 au 18/03/2022 (OP 60/2022) ;*
- *Le 02/03/2022, considérant la demande introduite par la société **AZK Construction/Terrassement**, représentée par Mme Mandy KINDERMANS, 0492/35.66.10, mandy.kindermans@azamenagement.be,*

portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires aux travaux de raccordement du collecteur en bord de voirie rue de Trois-Ponts 7, RN633 BK36.320 du côté gauche (sur une longueur de 50 m) à 4920 Sougné-Remouchamps, le 03/03/2022 (OP 61/2022) ;

- *Le 07/03/2022, considérant la demande introduite le 07/03/2022 par la société **Sprl DENIS**, Parc Industriel 22 à 4400 Ivoz-Ramet, représentée par M. Roger PIRMOLIN responsable sur place, 0472/75.63.43, roger.pirmolin@entreprisedenis.be, pour des mesures de stationnement et de circulation afin de permettre la démolition en urgence du bâtiment situé rue Magritte 2 à 4920 Sougné-Remouchamps, du 09/03/2022 à 06h00 au 12/03/2022 à 17h00 (OP 62/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 08/03/2022 par la société **TRTC BONFOND SA**, Allée de Wésomont 1 à 4190 Ferrières, représentée par Mme Nancy GEEROMS, 086/43.46.05, n.geeroms@trtc.be, responsable sur place M. Cédric BONFOND, 0497/52.92.92, pour **prolonger l'arrêté de police n° 42/2022** afin de réaliser des travaux de raccordement électrique d'une maison unifamiliale pour **RESA** Dieupart face 34 (RN633 BK33.850 du côté droit) à 4920 Aywaille, du 31/01/2022 à 08h00 au 18/03/2022 à 17h00 (OP 63/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 08/03/2022 par **M. Georges-Thomas CARPENTIER**, responsable sur place, 0476/55.57.22, fo457677@sjkynet.be, portant sur des mesures de stationnement nécessaires à un déménagement au bâtiment situé Avenue François Cornesse 31bte2, RN633 Bk31.540 du côté gauche, à 4920 Aywaille, du 12/03/2022 à 08h00 au 14/03/2022 à 19h00 (OP 64/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en trottoir et 1 fouille en zone de stationnement), Avenue Louis Libert 79 (RN633 BK33.150 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 10/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 65/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en trottoir et 1 fouille en zone de stationnement), Avenue Louis Libert 81 (RN633 BK33.160 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 11/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 66/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en trottoir et 1 fouille en zone de stationnement), Avenue Louis Libert 81 (RN633 BK33.160 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 11/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 67/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en trottoir et 1 fouille en bord de voirie), rue Sur Les Haies 52 à 4920 Aywaille, le 10/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 68/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en trottoir et 1 fouille en zone de stationnement), Avenue Louis Libert 85 (RN633 BK33.180 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 14/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 69/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par **Mme Julie LOUIS**, responsable sur place, 0475/36.76.85, julie.louis1911@gmail.com, pour des mesures de stationnement afin de permettre l'évacuation de déchets au bâtiment situé rue de Louveigné n° 19 (RN666 BK14.820 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps, du 12/03/2022 à 07h00 au 13/03/2022 à 20h00 (OP 70/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 01/03/2022 par **Mme Julie LOUIS**, responsable sur place, 0475/36.76.85, julie.louis1911@gmail.com, pour des mesures de stationnement afin de permettre un déménagement au bâtiment situé rue de Louveigné n° 19 (RN666 BK14.820 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps, le 26/03/2022 de 07h00 à 20h00 (OP 71/2022) ;*
- *Le 08/03/2022, considérant la demande introduite le 07/03/2022 par la Société **BETONDECOR**, Clos Chanmurly 13 à 4000 Liège, responsable sur place M. Benjamen BRENNENRAEDTS, benjamen.brennenraedts@gmail.com, 0477/44.54.66, portant sur des mesures de stationnement nécessaires à la réalisation du chantier de pose de béton Sècheval 4 (RN666 BK13.650 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 14/03/2022 de 05h00 à 22h00 (OP 72/2022) ;*
- *Le 09/03/2022, considérant la demande introduite le 08/03/2022 par **M. Jean-Philippe RIXHON**, responsable sur place, 0473/76.84.21, pour des mesures de stationnement afin de permettre un déménagement au bâtiment situé rue Henry Orban 15A à 4920 Aywaille, le 12/03/2022 de 06h00 à 20h00 (OP 73/2022) ;*
- *Le 11/03/2022, considérant la demande introduite le 11/03/2022 par **l'administration communale d'Aywaille**, rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille, info@aywaille.be, 04/384.40.17, portant sur des mesures de circulation rue Vieille Voie à 4920 Aywaille suite à l'incendie d'un bâtiment situé au n° 11D, du 11/03/2022 au 18/03/2022 (OP 74/2022) ;*
- *Le 14/03/2022, considérant la demande introduite le 20/02/2022 par la Société **AQUAFLUX**, Avenue de l'Indépendance 131 à 4632 Cerexhe-Heuseux, 04/370.04.48, responsable du chantier M. Emmanuel JACOBS, ej@aquaflux.be, 0494/50.67.60, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à la*

*réalisation d'un chantier de remplacement d'une conduite d'eau, pour le compte de la **SWDE**, RN633 Avenue Louis Libert à 4920 Aywaille suivant le plan en annexe, du 21/03/2022 au 01/07/2022 (OP 75/2022) ;*

- *Le 15/03/2022, considérant la demande introduite le 14/03/2022 par **M. Alain PIETQUIN**, rue du Broux 19 à 4920 Sougné-Remouchamps, responsable sur place, 0494/57.65.71, pour des mesures de stationnement afin de permettre un déménagement au bâtiment situé Avenue Marcellin La Garde 15 (RN697 Bk11.350 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps, le 23/03/2022 de 08h00 à 16h00 (OP 76/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 16/03/2022 par le **Royal Syndicat d'Initiative d'Aywaille**, Place Joseph Thiry 9a à 4920 Aywaille, représenté par Mme Danielle CORNET, Présidente, 0494/44.32.58, danielle.cornet@aywaille.be, responsable sur place M. Xavier EHLEN, 0475/22.92.60, dans le cadre de l'organisation du Marché de la Pleine Lune rue Hongrée à 4920 Aywaille, du 19/03/2022 à 14h00 au 20/03/2022 à 10h00 et du 16/04/2022 à 14h00 au 17/04/2022 à 10h00 (OP 77/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à Grâce-Hollogne, représentée par Mme Catherine DAVE, 0498/69.93.87, dave@hydrogaz.be, responsable sur place M. Quarto Vito, 0492/88.79.22, pour un chantier de raccordement électrique, traversée de voirie vers support BT et pose de câble rue Etoile Badin 26 à 4920 Aywaille, du 21/03/2022 à 07h30 au 01/04/2022 à 16h30 (OP 78/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement), Fond de Deigné 2c (RN666 BK12.600 du côté droit) à 4920 Aywaille, le 22/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 79/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement), Fond de Deigné 2D (RN666 BK12.615 du côté droit) à 4920 Aywaille, le 22/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 80/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en trottoir), rue de Spa 90 (RN697 BK10.020 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 24/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 81/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement et 1 fouille en bord de voirie), rue Gros Thier 49 à 4920 Aywaille, le 21/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 82/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la société **C et M Construction**, Playe 14a à 4920 Aywaille, représentée par M. Cédric CORNET, responsable sur place, 0492/88.79.22, c.cornet@chconstruction.be, pour le placement d'une pompe à béton et d'un mixer pour la réalisation d'une dalle rue de Faweux lot 1 face n° 17 à 4920 Aywaille, le 21/03/2022 de 07h00 à 12h00 (OP 83/2022) ;*
- *Le 17/03/2022, considérant la demande introduite le 15/03/2022 par la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à Grâce-Hollogne, représentée par Mme Catherine DAVE, 0498/69.93.87, dave@hydrogaz.be, responsable sur place M. Quarto Vito, 0492/88.79.22, pour un chantier de raccordement électrique de 4 lots avec traversée de voirie rue du Rixhon 6A et 6B à 4920 Aywaille, du 24/03/2022 à 07h30 au 29/04/2022 à 16h30 (OP 84/2022) ;*
- *Le 18/03/2022, considérant la demande introduite le 18/03/2022 par **Mme Anne LECLAIR, Architecte**, rue du Chêne 43 à 4610 Beyne-Heusay, 0496/316.192, leclairanne@skynet.be, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation de chapes isolantes au bâtiment situé rue Gros Thier 7 à 4920 Aywaille ; la société effectuant les travaux **Prochapes**, rue de la Baronnerie 1 à 4920 Aywaille, Mme Maïté PARADISI, 04/384.89.65, mp@prochapes.be, le 23/03/2022 de 07h00 à 17h00 (OP 85/2022) ;*
- *Le 18/03/2022, considérant la demande introduite le 18/03/2022 par **M. Mike COLLARD**, responsable sur place, 0497/32.10.89, pour des mesures de stationnement afin de permettre un déménagement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 9/a-b7 (RN633 BK32.750 du côté gauche) à 4920 Aywaille, le 23/03/2022 de 08h00 à 17h00 (OP 86/2022) ;*
- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite le 21/03/2022 par la société **ACABIT Sprl**, rue Noel Decerf 12 à 4051 Vaux-sous-Chèvremont, représentée par M. C. MICHEL, 0472/35.9771, c.michel@acabit.be, pour des mesures de stationnement afin de placer une nacelle pour laver les vitres au bâtiment situé Avenue François Cornesse 59 (RN633 Bk32.400 du côté droit) à 4920 Aywaille, du 30/03/2022 au 31/03/2022 de 08h30 à 16h00 (OP 87/2022) ;*
- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite le 21/03/2022 par la société **Bois et Travaux**, Zoning industriel de Haye, rue André Feher 8 à 6900 Marche-en-famenne, représentée par M. Grégory DELAVEUX, 084/24.58.58, planning@bois-travaux.be, portant sur des mesures de stationnement et de circulation nécessaires à des travaux d'élagage en bord de voirie à proximité du virage de Pouhon RN30 du BK30.9 au BK31.1 à 4920 Aywaille, le 30/03/2022 de 08h30 à 18h00 (OP 88/2022) ;*
- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite le 22/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (2 fouilles en trottoir), Fond de Deigné 19 (RN666 BK11.370 du côté gauche) à 4920 Aywaille, du 29/03/2022 à 07h30 au 01/04/2022 à 17h30 (OP 89/2022) ;*
- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite le 22/03/2022 par la Société **SA Léon CROSSET**, Bois les*

Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, 087/44.61.36, responsable sur place M. Marcel BONJEAN, marcel.bonjean@sacrosset.be, 0475/70.23.46, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation du chantier de nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement), rue de la Jachère face 13 à 4920 Aywaille, le 28/03/2022 de 07h30 à 17h30 (OP 90/2022) ;

- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite par **l'Asbl R.C. Pesant Club Liégeois**, rue du Vicinal 37 à 4670 Blégny, responsable de l'organisation M. Fernand LAMBERT, 0495/49.17.76, fernandlambertrlvb@hotmail.com, pour des mesures de circulation et de stationnement nécessaires à l'organisation de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège Espoirs le samedi 16/04/2022, responsable pour la zone de police SECOVA M. Stéphane PELET, 1er Commissaire Directeur des opérations, Stephane.Pelet@police.belgium.eu, 0497/40.01.45, le 16/04/22 de 13h00 à 16h00 (OP 91/2022) ;*
- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite par **l'Asbl R.C. Pesant Club Liégeois**, rue du Vicinal 37 à 4670 Blégny, responsable de l'organisation M. Fernand LAMBERT, 0495/49.17.76, fernandlambertrlvb@hotmail.com, pour des mesures de circulation et de stationnement nécessaires à l'organisation de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège Femmes le dimanche 24/04/2022, responsable pour la zone de police SECOVA M. Stéphane PELET, 1er Commissaire Directeur des opérations, Stephane.Pelet@police.belgium.eu, 0497/40.01.45, le 24/04/22 de 09h00 à 17h00 (OP 92/2022) ;*
- *Le 22/03/2022, considérant la demande introduite par **l'Asbl R.C. Pesant Club Liégeois**, rue du Vicinal 37 à 4670 Blégny, responsable de l'organisation, M. Fernand LAMBERT, 0495/49.17.76, fernandlambertrlvb@hotmail.com, pour des mesures de circulation et de stationnement nécessaires à l'organisation de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège Elites le dimanche 24/04/2022, responsable pour la zone de police SECOVA M. Stéphane PELET, 1er Commissaire Directeur des opérations, Stephane.Pelet@police.belgium.eu, 0497/40.01.45, le 24/04/22 de 09h00 à 17h00 (OP 93/2022) ;*
- *Le 28/03/2022, considérant la demande introduite le 23/03/2022 par la société **Group Verbeke**, Het Lindeke 13 à 8880 Sint-Eloois-Winkel, représentée par Mme Laila JENDOUBI, laila.jendoubi@verbeke.com, +32(0)56.50.30.43, portant sur des mesures de stationnement à hauteur du bâtiment situé Avenue de La Libération 3 (RN30 BK22.950 du côté droit) à 4920 Aywaille, du 30/03/2022 au 01/04/2022 (OP 94/2022) ;*
- *Le 28/03/2022, considérant la demande introduite le 24/03/2022 par la société **LOISEAU Infra Srl**, rue du Pont 9D à 4480 Engis, représentée par M. Bruno MARTINEZ, responsable sur place, 0471/78.10.20, b.martinez@loiseauinfra.com, portant sur des mesures de stationnement pour des travaux d'ouverture de tranchée et pose de câbles Avenue Louis Libert RN633 BK ± 33.130 du côté gauche à 4920 Aywaille, du 31/03/2022 à 07h30 au 15/04/2022 à 16h00 (OP 95/2022) ;*
- *Le 28/03/2022, considérant la demande introduite le 28/03/2022 par **M. Jérémy BRICHE**, Quatre Chemins 12 à 4841 Henri-Chapelle, responsable sur place, 0497/83.62.73, bassano.liege@gmail.com, portant sur des mesures de circulation nécessaires à l'installation d'un camion grue à hauteur du bâtiment situé Paradis 74 à 4920 Aywaille, le 01/04/2022 de 11h00 à 14h00 (OP 96/2022) ;*
- *Le 28/03/2022, considérant la demande introduite le 24/03/2022 par la société **WIAME Net**, rue du Zémont 32 à 5030 Lonzée (Gembloux), estelle@wiamenet.be, 081/60.06.75, pour un chantier de raccordement à l'égout rue Longchamps à côté du n° 10 à 4920 Aywaille, du 26/04/2022 au 29/04/2022 (OP 97/2022) ;*
- *Le 28/03/2022, considérant la demande introduite le 24/03/2022 par la société **DUMONT Olivier**, rue Sur Les Haies 68 à 4920 Aywaille, représentée par M. Olivier DUMONT, responsable sur place, 0473/79.12.89, dumont10000@hotmail.com, pour des mesures de stationnement devant les bâtiments situés rue de Louveigné n° 37 et n° 39 (RN66 du BK14.720 au BK14.740 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps, du 28/03/2022 au 11/04/2022 (OP 98/2022) ;*
- *Le 31/03/2022, considérant la demande introduite par le **Royal Football Club d'Aywaille**, Avenue de la Porallée à 4920 Aywaille, secretaria.rafc@gmail.com, pour des mesures de stationnement et de circulation RN30d et esplanade rue Gossonru à 4920 Sougné-Remouchamps, à l'occasion de la course cycliste Liège-Bastogne Liège Elites le dimanche 24/04/2022, responsable de l'organisation M. Damien CORBESIER, 0485/60.70.01, du 22/04/2022 à 18h00 au 24/04/2022 à 22h00 (OP 99/2022) ;*
- *Le 29/03/2022, considérant la demande introduite le 29/03/2022 par **M. Jacques DEFOSSÉ**, rue du Parc 5a à 4920 Sougné-Remouchamps, responsable sur place, 0498/18.80.46, jade070260@gmail.com, pour la pose d'un échafaudage au bâtiment situé Avenue Marcellin La Garde 15 (RN697 Bk11.350 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps, du 29/03/2022 au 12/04/2022 (OP 100/2022) ;*
- *Le 29/03/2022, considérant la demande introduite le 29/03/2022 par la société **Group Verbeke**, Het Lindeke 13 à 8880 Sint-Eloois-Winkel, représentée par Mme Laila JENDOUBI, laila.jendoubi@verbeke.com, +32(0)56.50.30.43, pour **prolonger l'AP94/2022** portant sur des mesures de stationnement à hauteur du bâtiment situé Avenue de La Libération 3 (RN30 BK22.950 du côté droit) à 4920 Aywaille, du 30/03/2022 au 04/04/2022 (OP 101/2022) ;*
- *Le 30/03/2022, considérant la demande introduite le 30/03/2022 par la société **GALA et Gils Construction Srl**, rue Sarthay 61 à 4610 Beyne Heusay, représentée par M. Carmelo GALA, responsable sur place, 0475/35.75.43, gallaetfilsconstruction@hotmail.com, portant sur des mesures de circulation nécessaires à l'installation d'un camion pour bétonner des fondations au bâtiment situé rue Petit Plain à côté du n° 2 à 4920 Nonceveux, le 01/04/2022 de 09h30 à 14h30 (OP 102/2022) ;*
- *Le 31/03/2022, considérant la demande introduite par **M. Jean-Yves NOVOSELCUK, Café Le Crooner**, Avenue François Cornesse 16 à 4920 Aywaille, et suite à l'accord du Collège communal réuni en séance le 24/03/2022, pour des mesures de stationnement afin de permettre l'installation de mobilier de terrasse sur le trottoir et sur un emplacement de livraisons, du 01/04/2022 au 31/10/2022 (OP 103/2022) ;*
- *Le 31/03/2022, considérant la demande introduite le 30/04/2022 par la société **SACE**, Zoning industriel des Hauts Sarts, Avenue du parc industriel 11 à 4041 Milmort, Mme Yasmine DAHER, ydaher@sace.be, 04/286.91.08 au nom de son client la société **SA JACOBS**, contact M. Franco MASAROTTI, 0475/98.41.71, f.masarotti@sa-jacob.be, pour des travaux d'entretien des luminaires sur la RN30b entre le BK1.8 au BK1.2*

dans les 2 sens à 4920 Aywaille, du 19/04/2022 au 20/04/2022 (OP 104/2022) ;

- *Le 31/03/2022, considérant la demande introduite le 29/03/2022 par **M. Jean-Michel CASTRO**, responsable sur place, 0484/02.92.08, jeanmicastro@gmail.com, pour des mesures de stationnement et la pose d'un containeur afin de vider un bâtiment Avenue François Cornesse à 4920 Aywaille, du 16/04/2022 à 08h00 au 19/04/2022 à 12h00 (OP 105/2022) ;*
- *Le 31/03/2022, considérant la demande introduite par **l'Asbl R.C. Pesant Club Liégeois**, rue du Vicinal 37 à 4670 Blégny, responsable de l'organisation M. Fernand LAMBERT, 0495/49.17.76, fernandlambertrlvb@hotmail.com pour des mesures de circulation et de stationnement nécessaires à l'organisation de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège Juniors le samedi 07/05/2022 ; responsable pour la zone de police SECOVA M. Stéphane PELET, 1er Commissaire Directeur des opérations, Stephane.Pelet@police.belgium.eu, 0497/40.01.45 (OP 106/2022) ;*
- *Le 01/04/2022, considérant la demande introduite le 31/03/2022 par la société **GALA et Fils Construction Srl**, rue Sarthay 61 à 4610 Beyne-Heusay, représentée par M. Carmelo GALA, responsable sur place, 0475/35.75.43, gallaetfilsconstruction@hotmail.com, pour **modifier l'AP107/2022** portant sur des mesures de circulation nécessaires à l'installation d'un camion pour bétonner des fondations au bâtiment situé rue Petit Plain à côté du n° 2 à 4920 Nonceveux, une demi-journée entre le 05 et le 08/04/2022 en fonction des conditions climatiques (OP 107/2022) ;*
- *Le 01/04/2022, considérant la demande introduite le 01/04/2022 par la société **Group Verbeke**, Het Lindeke 13 à 8880 Sint-Eloois-Winkel, représentée par Mme Laila JENDOUBI, laila.jendoubi@verbeke.com, +32(0)56.50.30.43, pour **prolonger l'AP101/2022** portant sur des mesures de stationnement à hauteur du bâtiment situé Avenue de La Libération 3 (RN30 BK22.950 du côté droit) à 4920 Aywaille, du 30/03/2022 au 08/04/2022 (OP 108/2022) ;*
- *Le 01/04/2022, considérant la demande introduite le 31/036/2022 par la société **C et H Construction**, Playe 14a à 4920 Aywaille, représentée par M. Cédric CORNET, responsable sur place, 0472/68.52.38, c.cornet@chconstruction.be, pour le placement d'une pompe à béton et d'un mixer pour la mise en œuvre de béton rue de Faweux lot 1 face n° 17 à 4920 Aywaille, le 11/04/2022 de 12h00 à 16h00 (OP 109/2022) ;*
- *Le 01/04/2022, considérant la demande introduite le 31/036/2022 par la société **C et H Construction**, Playe 14a à 4920 Aywaille, représentée par M. Cédric CORNET, responsable sur place, 0472/68.52.38, c.cornet@chconstruction.be, pour le placement de hourdis avec camion grue + remorque au bâtiment situé rue de Faweux lot 1 face n° 17 à 4920 Aywaille, le 07/04/2022 de 07h00 à 12h00 (OP 110/2022) ;*
- *Le 04/04/2022, Considérant la demande introduite le 30/03/2022 par **Mme Anne LECLAIR, Architecte**, rue du Chêne 43 à 4610 Beyne-Heusay, 0496/316.192, leclairanne@skynet.be, portant sur des mesures de circulation nécessaires à la réalisation de chapes de finition au bâtiment situé rue Gros Thier 7 à 4920 Aywaille, la société effectuant les travaux **Prochapes**, rue de la Baronnerie 1 à 4920 Aywaille, Mme Maïté PARADISI, 04/384.89.65, mp@prochapes.be, du 05/04/2022 au 06/04/2022, la rue ne sera bloquée que pendant la réalisation du travail (OP 111/2022) ;*
- *Le 06/04/2022, considérant la demande introduite le 04/04/2022 par la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à Grâce-Hollogne, représentée par Mme Catherine DAVE, 0498/69.93.87, dave@hydrogaz.be, responsable sur place M. Quarto Vito, 0492/88.79.22, pour un chantier de tranchée en trottoir avec traversée d'un sentier vers support BT + pose d'un câble BT, rue de la Jachère 2 à 4920 Aywaille, du 07/04/2022 à 07h30 au 22/04/2022 à 16h30 (OP 112/2022) ;*
- *Le 06/04/2022, considérant la demande introduite le 05/04/2022 par la société **C et H Construction**, Playe 14a à 4920 Aywaille représentée par M. Cédric CORNET, responsable sur place, 0472/68.52.38, c.cornet@chconstruction.be, pour **modifier l'AP109** pour des mesures de circulation afin d'effectuer le placement d'une pompe à béton et d'un mixer pour la mise en œuvre de béton rue de Faweux lot 1 face n° 17 à 4920 Aywaille, le 12/04/2022 de 12h00 à 16h00 (OP 113/2022) ;*
- *Le 06/04/2022, considérant la demande introduite le 31/036/2022 par la société **C et H Construction**, Playe 14a à 4920 Aywaille, représentée par M. Cédric CORNET, responsable sur place, 0472/68.52.38, c.cornet@chconstruction.be, pour modifier l'arrêté de police n° 110 pour des mesures de circulation afin de placer des hourdis avec camion grue + remorque au bâtiment situé rue de Faweux lot 1 face n° 17 à 4920 Aywaille, le 15/04/2022 de 07h00 à 12h00 (OP 114/2022).*

18 - Délégation du Conseil communal au Collège communal - Marchés publics inférieurs à 15.000,- € HTVA - Information

Le Conseil communal ***prend connaissance*** des différents marchés publics qui ont été approuvés par le Collège communal depuis le 10 mars 2022 :

Séance du Collège communal du 10 mars 202 :

- *Remplacement d'un point lumineux irréparable situé rue Belle Croix 20, support 7/1502 - Approbation de l'attribution du marché*

Séance du Collège communal du 17 mars 2022 : /

Séance du Collège communal du 24 mars 2022 :

- *Acquisition de 11 smartphones pour les garderies des écoles et d'un smartphone pour l'agent constatateur- Approbation des conditions du marché*

- *Lancement d'un marché de services pour le traitement des résineux situés au lieu-dit "La Bablette" - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter*
- *Acquisition de sacs poubelles pour les services communaux - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter*

Séance du Collège communal du 31 mars 2022 :
- *Acquisition de 1 PC portable et de 7 PC fixes pour les services de l'Administration communale - Approbation*
- *Acquisition de 3 coffrets divisionnaires d'occasion - Approbation de l'attribution du marché*
- *Inondations 2021 - Cafétéria de la piscine - Remplacement de porte, vitrage et lambrissage - Approbation des conditions du marché*
- *Réalisation d'un audit énergétique de la piscine d'Aywaille 2022-062 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et des firmes à consulter*
- *Marché de services pour l'établissement de fiches à introduire dans le cadre du PIC/PIMACI 2022-2024 en ce qui concerne des travaux de réfection ou d'entretien des voiries communales - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et des firmes à consulter*

Séance du Collège communal du 07 avril 2022 :
- *Acquisition d'un pack biométrique et de 3 lecteurs de carte d'identité citoyen Dioss - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et des firmes à consulter*
- *Réalisation d'un plan de mesurage figurant une servitude de passage sur le bien sis rue N. Lambercy 2 au profit du bien sis rue J.Wilmotte 4 - Approbation de l'attribution du marché*
- *Réalisation d'un bornage rue Lambinon 3 - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter*
- *Achat de semis pour la végétalisation des cimetières - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter*
- *Acquisition de matériel pour la gestion des espèces exotiques envahissantes - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter*
- *Achat de distributeurs de sacs pour déjections canines - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter*
- *Aménagements extérieurs du hall de voirie sis rue de Lambinon 3 - Mission d'auteur de projet et de coordination sécurité et santé et surveillance de chantier (2022-072) - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et des firmes à consulter*

Séance du Collège communal du 14 avril 2022 : /

19 - Fabrique d'Eglise Immaculée Conception de Sougné-Remouchamps - Modification budgétaire n° 1 / 2022 - Approbation

Le Conseil communal ***approuve, par 19 voix pour, 1 contre (J. Close) et 1 abstention (R. Henry),*** la modification budgétaire n° 1 / 2022 - dûment réceptionnée à la date du 11 avril 2022 - de la ***Fabrique d'Eglise Immaculée Conception de Sougné-Remouchamps***, qui se clôture en recettes et en dépenses à la somme de 75.740,- € avec majoration de l'intervention communale d'un montant de 3.010,- €, ce qui porte son montant à 28.000,- €.

Le Conseil communal,
Vu l'article L 3162-1 § 1, 1er du Code de la Démocratie Locale modifié par le décret du 13/03/2014 ;
Vu la circulaire du Service public de Wallonie du 12/12/2014 ;
Vu la modification budgétaire n° 1 / 2022 arrêtée par le Conseil de Fabrique d'Eglise Immaculée Conception de Sougné-Remouchamps, en séance du 06/04/2022 ;
Considérant que la modification budgétaire n° 1 / 2022, telle qu'arrêtée par le Conseil de Fabrique se clôture en recettes et en dépenses à la somme de 75.740,- € ;
Considérant que le budget 2022 comprenait une intervention communale de 25.000,- €, corrigée au montant de 24.990,- € par le Chef diocésain ;
Considérant que cette modification budgétaire comporte une majoration de l'intervention communale de 3.010,- €, portant celle-ci à la somme de 28.000,- € ;
Vu le rapport de l'Evêché de Liège du 14/04/2022 et parvenu à l'Administration communale d'Aywaille à cette

même date, dans lequel le Chef diocésain n'émet aucune remarque ;
Attendu qu'il convient dès lors d'approuver ladite modification budgétaire, telle que soumise à son Conseil ;
En séance publique,

DECIDE, par 19 voix pour, 1 contre (J. Close) et 1 abstention (R. Henry) :
Article 1 *: D'approuver la modification budgétaire n° 1 / 2022 de la Fabrique d'Eglise Immaculée Conception de Sougné-Remouchamps qui porte :*
- *en recettes la somme de 75.740,- €*
- *en dépenses la somme de 75.740,- €*

et se clôture en équilibre, en considérant une majoration de 3.010,- € de l'intervention communale.
Article 2 *: En application de l'article L 3162-3 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, un recours peut être introduit auprès du Gouverneur dans les 30 jours de la réception de la décision de l'autorité de tutelle. Une copie du recours est adressée au Conseil communal exerçant la tutelle spéciale d'approbation et, le cas échéant, aux intéressés au plus tard le dernier jour du délai du recours.*
Article 3 *: La présente délibération sera notifiée, sous pli ordinaire :*
- *au Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila de Nonceveux à 4920 Aywaille ;*
- *à M. le Directeur Financier de 4920 Aywaille ;*
- *à Monseigneur l'Evêque de 4000 Liège.*

Questions orales des Conseillers au Collège communal

- Néant -

Huis clos

01 - Personnel communal - Employée à titre définitif - Mise en disponibilité pour maladie

02 - Enseignement fondamental - Remplacement des membres du personnel enseignant absents - Confirmation

03 - Personnel enseignant - Disponibilité précédant la pension de retraite

04 - Personnel enseignant - Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants

05 - Personnel enseignant - Demande de congé pour prestations réduites à mi-temps pour convenances personnelles

06 - Personnel enseignant - Nomination à titre définitif au 1er avril 2022

07 - Personnel enseignant - Extension de nomination à titre définitif au 1er avril 2022

La séance est levée à 21h00.

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

N. HENROTTIN Th. CARPENTIER